

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°46 du 27 novembre 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°12

CIRCULAIRE N° 0-35005-2009/DEF/EMM/LOGGEN
relative aux défenses d'amarrage pour bâtiments de surface, sous-marins et moyens portuaires.

Du 3 juillet 2009

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « logistique générale ».*

CIRCULAIRE N° 0-35005-2009/DEF/EMM/LOGGEN relative aux défenses d'amarrage pour bâtiments de surface, sous-marins et moyens portuaires.

Du 3 juillet 2009

NOR D E F B 0 9 5 2 7 7 8 C

Référence :

Spécification technique de besoin n° 2040-1002 SERTEMARCO du 5 juillet 2007 (n.i. BO).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 000-20913-2007/DEF/EMM/LOGGEN du 5 juillet 2007 (BOC N° 33 du 21 décembre 2007, texte 21. ; BOEM 570-0.2.4).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.4

Référence de publication : BOC N°46 du 27 novembre 2009, texte 12.

La présente circulaire définit le plan d'équipement des défenses d'amarrage des bâtiments de surface et des sous-marins.

L'approvisionnement, la délivrance et le renouvellement de ces articles sont de la compétence du service du commissariat de la marine.

Tout projet de modification au plan d'équipement est soumis à l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN), autorité de domaine d'expertise particulier sécurité classique et conduite des plates-formes de surface (ADP/SECUPTF).

Tout projet de modification au plan d'équipement des sous-marins est soumis à l'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (ALFOST).

La circulaire n° 000-20913-2007/DEF/EMM/LOGGEN du 5 juillet 2007 relative aux défenses d'amarrage pour bâtiments de surface et sous-marins est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,
adjoint « soutiens » au sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Éric DUPONT.

ANNEXE.

DÉSIGNATION BÂTIMENT.	DÉFENSES CYLINDRIQUES PLEINES.					DÉFENSE SPHÉRIQUE PLEINE.
	DIAMÈTRE (Ø) 1500 - LONGUEUR (L) 2300	Ø 1000 - L 1800	Ø 700 - L 1500	Ø 600 - L 1300	Ø 400 - L 850	Ø 500
Bâtiments base de plongeurs démineurs type « <i>Vulcain</i> » (BBPD)					2	4
Bâtiment d'essais et mesures <i>Monge</i> (BEM)		4				4
Bâtiment d'expérimentation de guerre des mines <i>Thétis</i> (BEGDM)					3	
Bâtiments d'instruction à la navigation (BIN)					3	3
Bâtiments de commandement et de ravitaillement type « <i>Var</i> » (BCR)		6				6
Bâtiments de projection et de commandement type « <i>Mistral</i> » (BPC)		4	3		12	6
Bâtiment de recherches électromagnétiques <i>Dupuy de Lôme</i> (BRE)			2		2	6
Bâtiment de soutien à la plongée <i>Alizée</i> (BSP)			2			4
Bâtiments de soutien de région type <i>Chamois</i> (BSR)			1		3	2
Bâtiments de transport léger (BATRAL)			3			6
Bâtiments école type <i>Léopard</i> (BE)					3	2
Bâtiments hydrographiques de 2e classe type « <i>La Pérouse</i> » (BH2C)					3	4
Bâtiment hydro océanographique <i>Beautemps-Beaupré</i> (BHO)					6	4
Bâtiments remorqueurs de sonars type « <i>Antarès</i> » (BRS)					2	3
Chalands de débarquement d'infanterie et de chars (CDIC)					4	
Chaland de transport et de servitude <i>Gapeau</i> (CTS)					4	
Chasseurs de mines Tripartite (CMT)				2	4	2
Engins de débarquement d'infanterie et de chars (EDIC)					4	
Frégates anti-aériennes type « <i>Cassard</i> » (F 70 AA)		4				2
Frégates anti-sous-marines type « <i>Tourville</i> » (F 67 ASM)		1	2		2	4
Frégates anti-sous-marines type « <i>Georges Leygues</i> » (F 70 ASM)			3		4	6
Frégates de surveillance type « <i>Floréal</i> » (FS)			3			6
Frégates Horizon type <i>Forbin</i> (FDA)			4		4 (a)	2

Frégates légères furtives type « <i>Lafayette</i> » (FLF)		2	3			4
Patrouilleur austral <i>Albatros</i> (PATAUS)	2					4
Patrouilleurs de haute mer type « <i>D'Estienne d'Orve</i> » (A 69)			2			6
Patrouilleurs de 400 tonnes type « <i>Audacieuse</i> » (P 400)					3	2
Patrouilleurs de 400 tonnes type « <i>Audacieuse</i> » (P 400) (zone Antilles/Guyane)			2 (b)		3	2
Patrouilleur de service public <i>Arago</i> (PSP)					3	4
Patrouilleur de service public type « <i>Espadon 50</i> » (PSP)			2			2
Patrouilleur spécialité de service public type « <i>Flamant</i> » (PSSP)			2			2
Patrouilleur de service public <i>Le Malin</i> (PSP)			2			4
Patrouilleur de service public <i>Sterne</i> (PSP)			2			2
Patrouilleur de 40 mètres <i>Fulmar</i>					3	
Pétrolier ravitailleur <i>Meuse</i> (PR)		6				6
Porte-avions <i>Charles de Gaulle</i> (PA CDG)					6	6
Porte hélicoptères <i>Jeanne d'Arc</i> (PH)	2	4				8
Remorqueur côtier <i>Acharné</i> (RC 17)					2	2
Remorqueurs côtiers de type « <i>Bélier</i> » (RCVS)					2	2
Remorqueurs côtiers de type « <i>Estérel</i> » (RP 50)					2	
Remorqueurs de haute mer type « <i>Tenace</i> » (RHM)			2			2
Remorqueurs portuaires/côtiers de type « <i>Fréhel</i> » (RPC 12)					2	3
Remorqueurs portuaires/côtiers de type « <i>Maïto</i> »				2		
Remorqueur ravitailleur <i>Taape</i> (RR 2000)			1		3	3
Remorqueurs ravitailleurs type « <i>Rari</i> » (RR 4000)			2			2
Sous-marin d'attaque type « <i>Rubis</i> » (SNA)						4
Transports de chalands de débarquement type « <i>Foudre</i> » (TCD)		4	2		4	10
Ponton grue automoteur (PGA)					2	
Grue flottante automotrice (GFA)				2		
Chaland releveur d'ancre (CRA)				2		